

Direction des Etudes, des  
Répertoires et des Statistiques

**ETUDE**  
**Avril 2016**

# Les apprentis agricoles : caractéristiques et trajectoires professionnelles de 2008 à 2014



L'essentiel & plus encore

# Les apprentis agricoles

## Caractéristiques et trajectoires

### Professionnelles de 2008 à 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES  
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

[pelc.alain@ccmsa.msa.fr](mailto:pelc.alain@ccmsa.msa.fr)

Rédacteur en Chef :

David FOUCAUD

[foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)

Département "Cotisations"

Marc PARMENTIER

[parmentier.marc@ccmsa.msa.fr](mailto:parmentier.marc@ccmsa.msa.fr)

Étude réalisée par :

Guillaume PREVOSTAT

[prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr](mailto:prevostat.guillaume@ccmsa.msa.fr)

Mise en forme :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

[gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)

Mireille MEDELICE

[medelice.mireille@ccmsa.msa.fr](mailto:medelice.mireille@ccmsa.msa.fr)

# SOMMAIRE

CARTES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	3
RESUME .....	5
1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'APPRENTISSAGE.....	6
1.1 - LA SITUATION EN FIN D'ANNEE 2008. ....	6
1.1.1 - UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT MASCULINE.....	6
1.1.2 - LES 17-19 ANS LES PLUS REPRESENTES.....	6
1.1.3 - DEUX SECTEURS D'ACTIVITE PREPONDERANTS.....	7
1.1.4 - LES PRINCIPAUX TYPES D'ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS. ....	8
1.1.5 - REPARTITIONS GEOGRAPHIQUES. ....	9
1.2 - LA SITUATION EN FIN D'ANNEE 2013. ....	11
2 - DEVENIR DES APPRENTIS AU SEIN DU REGIME AGRICOLE .....	14
2.1 - TAUX DE POURSUITE DE L'APPRENTISSAGE .....	14
2.2 - TAUX D'ENTREE EN ACTIVITE .....	14
2.3 - L'INSTALLATION EN TANT QUE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE .....	16
2.4 - L'EMBAUCHE EN TANT QUE SALARIE AGRICOLE .....	19
ANNEXES.....	22
DEFINITIONS ET SIGLES CITES .....	24

# Cartes, Graphiques et Tableaux

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1 :</b>	Nombre d'apprentis par département à fin 2008 .....	9
<b>Carte 2 :</b>	Secteur d'activité prépondérant de l'apprentissage par département à fin 2008 .....	10
<b>Carte 3 :</b>	Poids de l'apprentissage au sein du salariat par département à fin 2008 .....	10

## LISTE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 :</b>	Répartition des apprentis selon le sexe à fin 2008 .....	6
<b>Graphique 2 :</b>	Pyramide des âges des apprentis selon le sexe à fin 2008 .....	6
<b>Graphique 3 :</b>	Nombre d'apprentis par secteurs d'activité à fin 2008 .....	7
<b>Graphique 4 :</b>	Nombre d'apprentis par groupes de catégories juridiques de l'établissement employeur à fin 2008 .....	8
<b>Graphique 5 :</b>	Nombre d'établissements employeurs d'apprentis à fin 2008 par groupes de catégories juridiques .....	9
<b>Graphique 6 :</b>	Pyramide des âges des apprentis selon le sexe fin 2013 et à fin 2008.....	11
<b>Graphique 7 :</b>	Nombre d'apprentis par secteurs d'activité à fin 2013 .....	12
<b>Graphique 8 :</b>	Nombre d'établissements employeurs d'apprentis par secteurs d'activité à fin 2013.....	12
<b>Graphique 9 :</b>	Nombre d'apprentis par groupes de catégories juridiques de l'établissement employeur à fin 2013 .....	13
<b>Graphique 10 :</b>	Nombre d'établissements employeurs d'apprentis à fin 2013 par groupes de catégories juridiques .....	13
<b>Graphique 11 :</b>	Evolution du taux de poursuite des apprentis de 2009 à 2014 .....	14
<b>Graphique 12 :</b>	Evolution du taux d'entrée en activité des apprentis de 2009 à 2014 .....	15
<b>Graphique 13 :</b>	Evolution du taux d'installation au 1 <sup>er</sup> janvier en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise de 2009 à 2014.....	16
<b>Graphique 14 :</b>	Répartition des emplois non salariés (apprentis en 2008) selon la catégorie de risque Atexa en 2014 .....	17
<b>Graphique 15 :</b>	Taux d'activité non salariée à début 2014 des apprentis de 2008 en fonction de leur âge à l'apprentissage.....	19
<b>Graphique 16 :</b>	Evolution du taux d'accès à l'emploi de salarié agricole de 2009 à 2014.....	20
<b>Graphique 17 :</b>	Répartition des emplois salariés des apprentis en 2008 selon les principaux secteurs d'activité en 2014 .....	20
<b>Graphique 18 :</b>	Taux d'activité salariée début 2014 des apprentis de 2008 en fonction de leur âge à l'apprentissage .....	21

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b>	Proportion d'apprentis dans l'activité salariée par secteurs d'activité à fin 2008 .....	8
<b>Tableau 2 :</b>	Taux d'entrée en activité en 2014 des apprentis de 2008 par secteur d'activité de l'apprentissage.....	15
<b>Tableau 3 :</b>	Comparatif de la superficie moyenne (en ha) par chef d'exploitation selon les principales catégories de risque Atexa en 2014 .....	18
<b>Tableau 4 :</b>	Répartition des chefs d'exploitation (apprentis en 2008) par tranche d'assiette brute en 2014 .....	18
<b>Tableau 5 :</b>	Répartition des emplois salariés des apprentis de 2008 par niveaux de salaire en 2014.....	21

Télécharger les données au format Excel :



# RESUME

*Cette étude propose une analyse du profil des apprentis du régime agricole réalisée au 31 décembre 2008 et cinq ans plus tard au 31 décembre 2013. Cette analyse est complétée d'une analyse de l'évolution des carrières des apprentis de 2008.*

*Au 31 décembre 2008, 25 654 personnes bénéficiaient d'un contrat d'apprentissage parmi les 672 927 contrats actifs recensés au régime des salariés agricoles à cette date, soit 3,8 % de l'ensemble.*

## **Les apprentis agricoles : une population très majoritairement masculine**

La population des apprentis est constituée à 80 % par des hommes. Plus de la moitié de ces apprentis se situe dans la tranche d'âge 17-19 ans et préparent des diplômes de 1er cycle universitaire. Les femmes sont en moyenne plus âgées (19,4 ans) que les hommes (18,6 ans).

## **Une population majoritairement concentrée dans deux secteurs d'activité**

Deux secteurs d'activité recourent de façon importante à l'apprentissage en concentrant à eux seuls plus de la moitié des apprentis. Il s'agit des entreprises de jardins et du paysage (34,9 % des contrats) et des entreprises du secteur cultures et élevages non spécialisés (22,3 %).

## **Des populations d'apprentis ayant le même profil en 2008 et 2013**

Au 31 décembre 2013, le nombre d'apprentis au sein du régime agricole s'élève à 27 288, soit une croissance de 6,4 % par rapport à la situation constatée fin 2008. La part de ces apprentis au sein de l'emploi salarié du régime qui atteint 4% fin 2013 est elle aussi plus importante qu'à fin 2008. Globalement, les principales caractéristiques de l'apprentissage à fin 2013 (sexe, âge, secteur d'activité, catégorie juridique de l'établissement employeur) restent identiques à celles prévalant à fin 2008.

## **Les apprentis de 2008 : une majorité ne travaille plus en agriculture en 2014**

Quel devenir pour les apprentis recensés au sein du régime agricole à fin 2008 ? Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 5 ans après, ils sont 31,5 % à exercer une activité de salarié agricole, 8,2 % à exercer en tant que chef d'entreprise non salarié agricole, 59,9 % à avoir quitté le régime agricole et enfin 1,4 % à continuer leurs études en alternance avec un contrat d'apprentissage agricole.

# 1. Principales caractéristiques de l'apprentissage

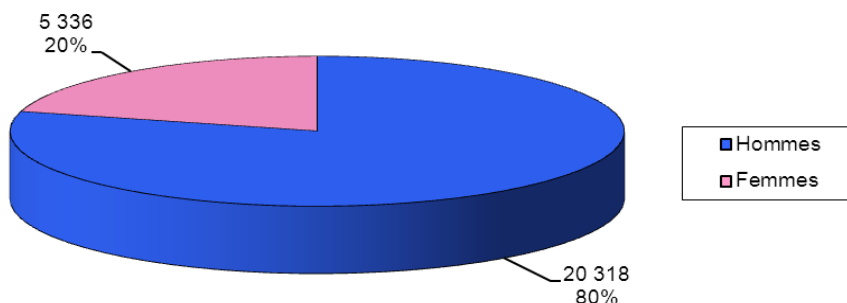
## 1.1 La situation en fin d'année 2008

### 1.1.1 Une population essentiellement masculine

Au 31 décembre 2008, le nombre d'apprentis au sein du régime agricole s'élevait à 25 654 personnes. Ces apprentis représentaient 3,8 % des contrats dénombrés à fin 2008.

Parmi ces apprentis, 20 318 étaient des hommes et 5 336 étaient des femmes. Soit une femme pour quatre hommes (graphique 1).

**Graphique 1**  
**REPARTITION DES APPRENTIS SELON LE SEXE A FIN 2008**

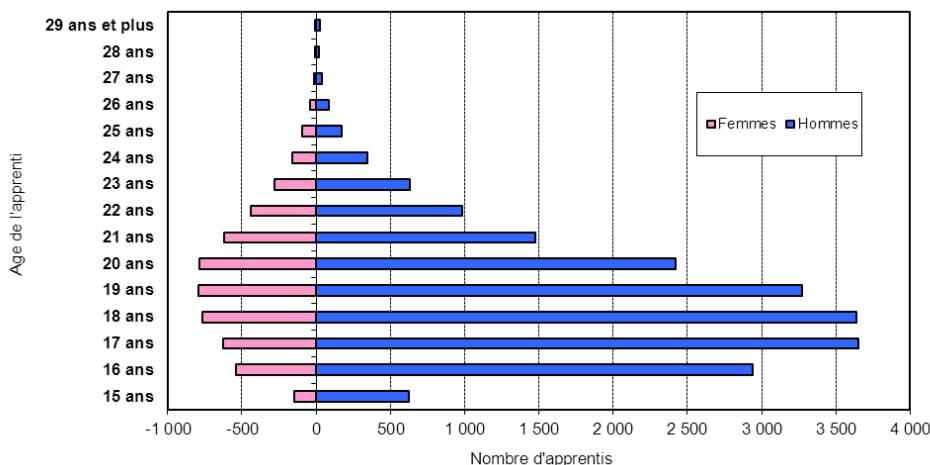


Source MSA

### 1.1.2 Les 17-19 ans les plus représentés

Par tranche d'âge (graphique 2), les apprentis dont l'âge se situait entre 17 et 19 ans étaient les plus représentés et constituaient presque la moitié de la population. Il s'agissait donc principalement d'apprentis préparant des diplômes du premier cycle universitaire. Les apprentis de sexe féminin étaient en moyenne plus âgés (19,4 ans) que les apprentis de sexe masculin (18,6 ans).

**Graphique 2**  
**PYRAMIDE DES AGES DES APPRENTIS SELON LE SEXE A FIN 2008**

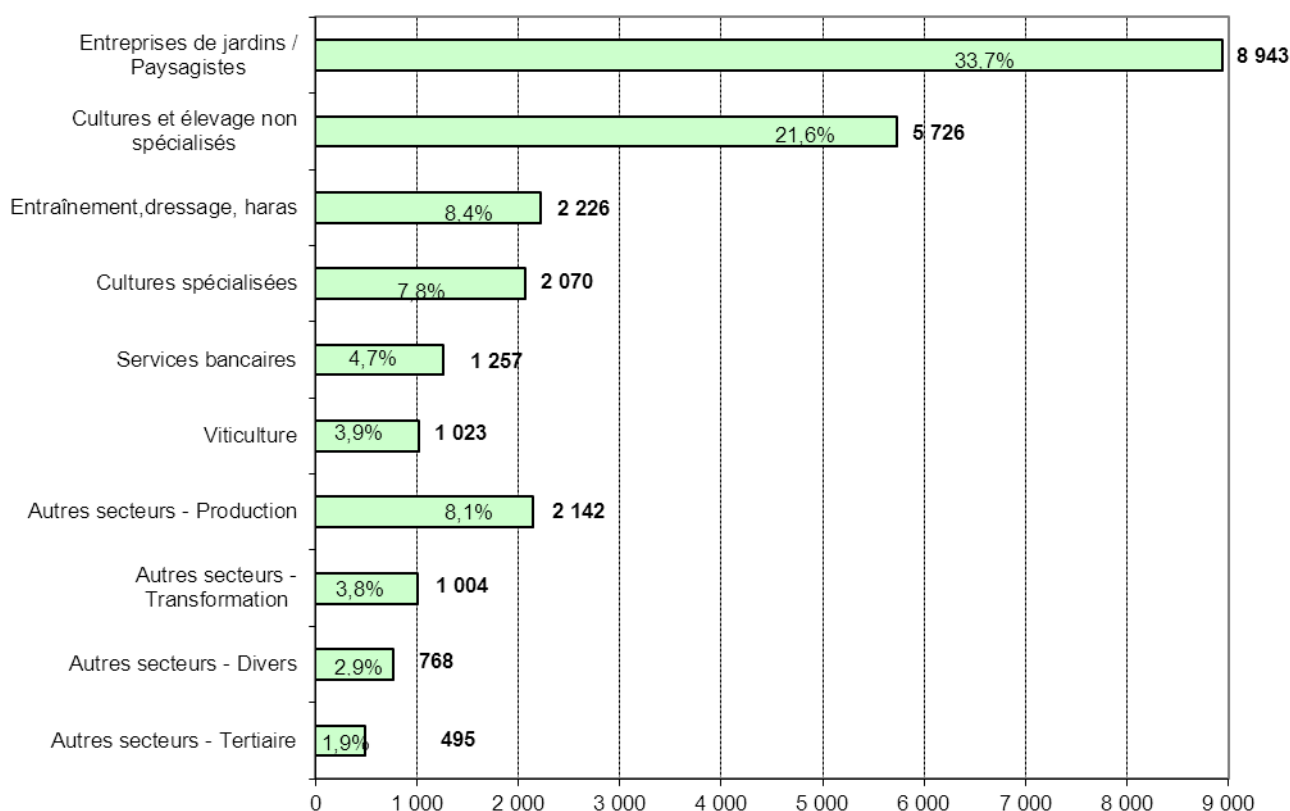


Source MSA

### 1.1.3 Deux secteurs d'activité prépondérants

Deux secteurs d'activité concentraient à eux seuls plus de la moitié des apprentis. Il s'agissait des entreprises de jardins et du paysage (34,9 % des contrats) et des exploitations de cultures et élevages non spécialisés (22,3 %). Venaient ensuite, dans l'ordre décroissant, l'entraînement / dressage / haras (8,4 %), les cultures spécialisées (7,8 %), les services bancaires (4,7 %) et la viticulture (3,9 %) (graphique 3).

**Graphique 3**  
**NOMBRE D'APPRENTIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE A FIN 2008**



Source MSA

Certains secteurs d'activités présentaient une proportion d'apprentis au sein de leur population salariée, largement plus importante que la moyenne (même si en valeur absolue les effectifs restent faibles). C'est le cas des secteurs suivants : artisans ruraux hors bâtiment (16,8 % d'apprentis), entreprises de jardins / paysagistes (15,2 %), entraînement / dressage / haras (14,4 %), artisans ruraux du bâtiment (10,4 %) (tableau 1). Les secteurs ne figurant pas dans le tableau affichaient tous un taux d'apprentissage inférieur à 3 %.

Télécharger les données au format Excel :



**Tableau 1**  
**PROPORTION D'APPRENTIS DANS L'ACTIVITE SALARIEE**  
**PAR SECTEURS D'ACTIVITE A FIN 2008**

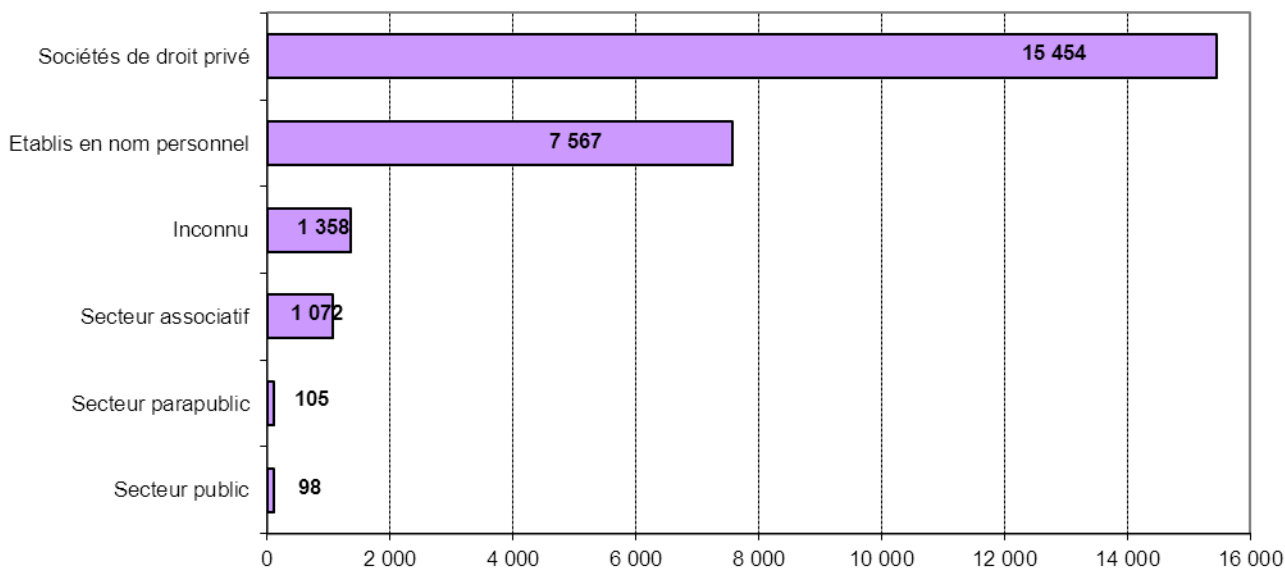
Secteur d'activité	Proportion	Nombre apprentis	Nombre salariés
Artisans ruraux autres	16,77%	395	2 356
Entreprises de jardins, paysagistes	15,23%	8 943	58 733
Entrainement, dressage, haras	14,40%	2 226	15 458
Artisans ruraux du bâtiment	10,40%	224	2 154
Cultures et élevages non spécialisés	9,20%	5 726	62 253
Elevage spécialisé de gros animaux	6,57%	668	10 162
Exploitations de bois	4,39%	388	8 834
Sylviculture	4,04%	192	4 748
Entreprises de travaux agricoles	3,28%	578	17 636
Cultures spécialisées	3,13%	2 070	66 145

Source MSA

#### 1.1.4 Les principaux types d'établissements employeurs

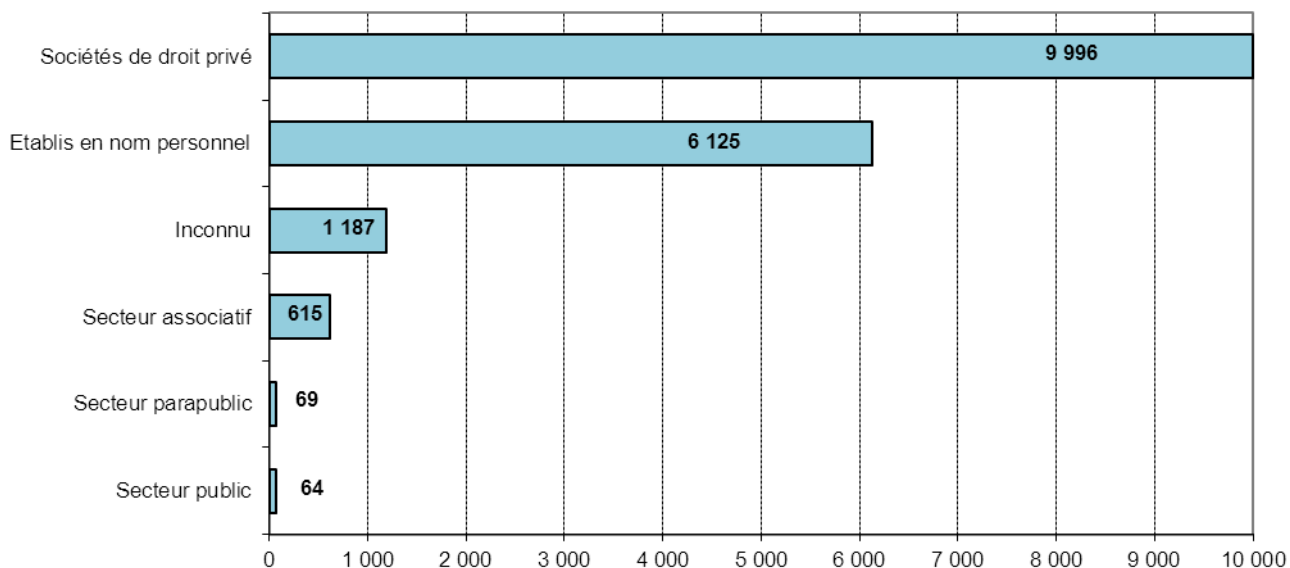
Les établissements employeurs d'apprentis sont des sociétés de droit privé (60,2 % des apprentis) ou des sociétés en nom personnel (29,5 %) (graphique 4). Les secteurs associatif, public et parapublic sont quant à eux très peu employeurs d'apprentis.

**Graphique 4**  
**NOMBRE D'APPRENTIS PAR GROUPES DE CATEGORIES JURIDIQUES**  
**DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR A FIN 2008**



Source MSA

**Graphique 5**  
**NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS D'APPRENTIS A FIN 2008**  
**PAR GROUPES DE CATEGORIES JURIDIQUES**

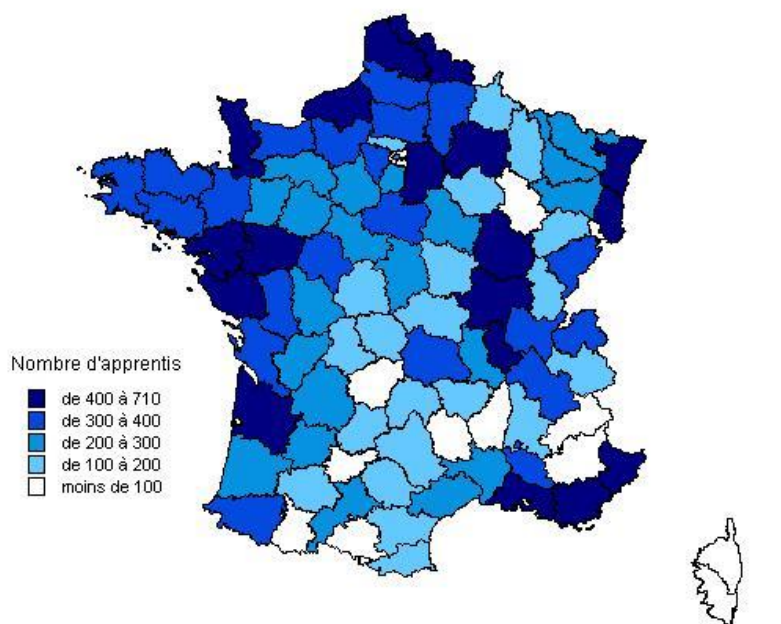


Source MSA

### 1.1.5 Répartitions géographiques

C'est le département du Nord qui concentre le plus grand nombre d'apprentis avec 709 unités à fin 2008 au sein de ses établissements. Suivent, dans l'ordre décroissant du nombre d'apprentis, la Seine Maritime, les départements du pourtour méditerranéen, la Gironde et la Loire (carte 1). Inversement, la Corse du Sud, la Haute-Corse, la Seine-Saint-Denis, les Hautes-Alpes et le Territoire de Belfort présentent les plus faibles concentrations d'apprentis (inférieures à 50 unités).

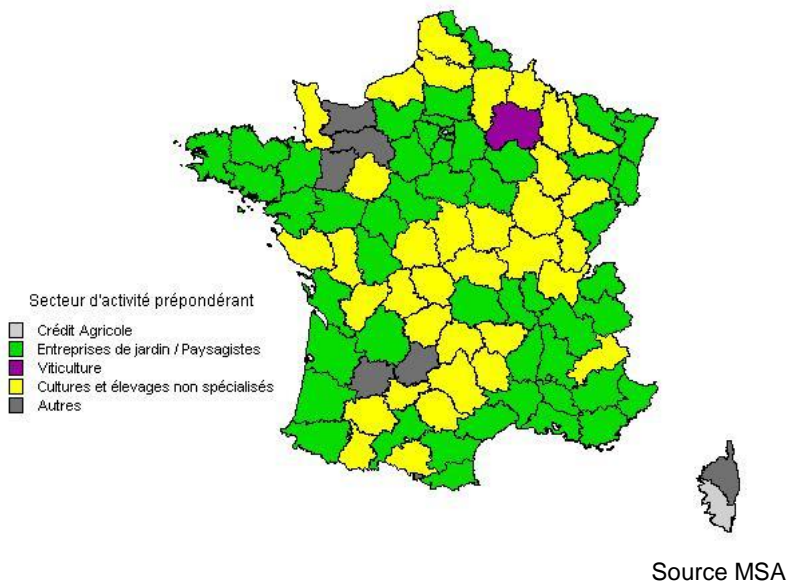
**Carte 1**  
**NOMBRE D'APPRENTIS PAR DEPARTEMENT A FIN 2008**



Source MSA

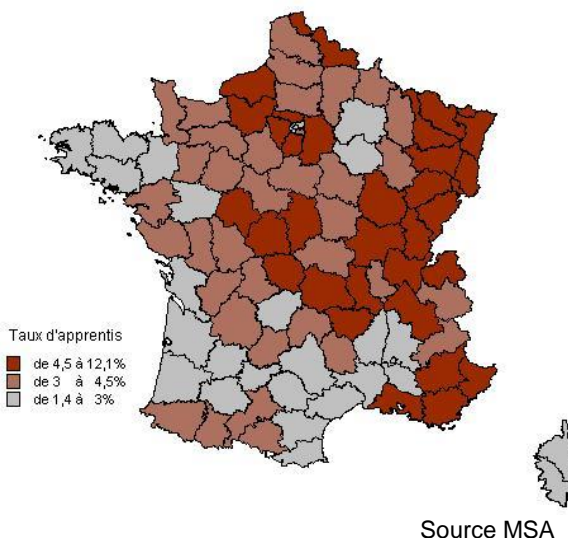
Deux secteurs d'activité concentrent à eux seuls plus de la moitié des apprentis du territoire français (cf. §1.1.3). Il s'agit des entreprises de jardins et du paysage (34,9 % des apprentis) et du secteur des cultures et élevages non spécialisés (22,3 %). A l'échelle des départements, le secteur d'activité prépondérant n'est autre que l'un de ces deux secteurs dans 90 % des cas. La répartition hexagonale du secteur d'activité prépondérant par département s'effectue de manière assez symétrique. Ainsi, globalement, on observe une prépondérance des entreprises de jardins et du paysage au sein des quarts nord-ouest et sud-est du territoire tandis que les établissements du secteur cultures et élevages spécialisés sont prééminents au sein du quart nord-est et du centre de la France (carte 2). La viticulture est prépondérante au sein du département de la Marne.

**Carte 2**  
**SECTEUR D'ACTIVITE PREPONDERANT DE L'APPRENTISSAGE**  
**PAR DEPARTEMENT A FIN 2008 (PAR NOMBRE DE CONTRATS)**



Le recours à l'apprentissage se fait dans les plus fortes proportions dans les départements de l'est de la France. A l'inverse, les départements de l'ouest et du sud-ouest de la France ne présentent qu'une faible disposition à recourir à ce type de contrat (carte 3).

**Carte 3**  
**POIDS DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DU SALARIAT**  
**PAR DEPARTEMENT A FIN 2008**

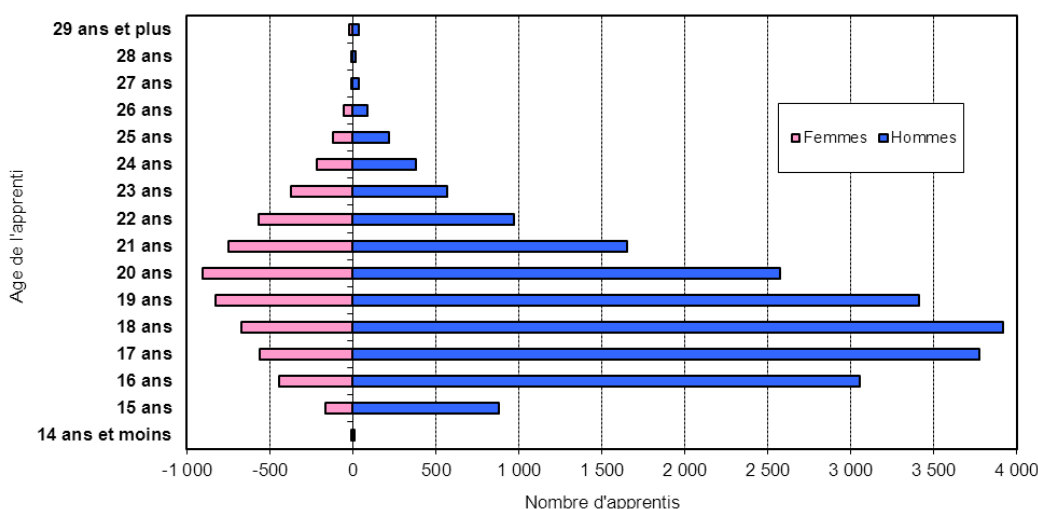


## 1.2 La situation en fin d'année 2013

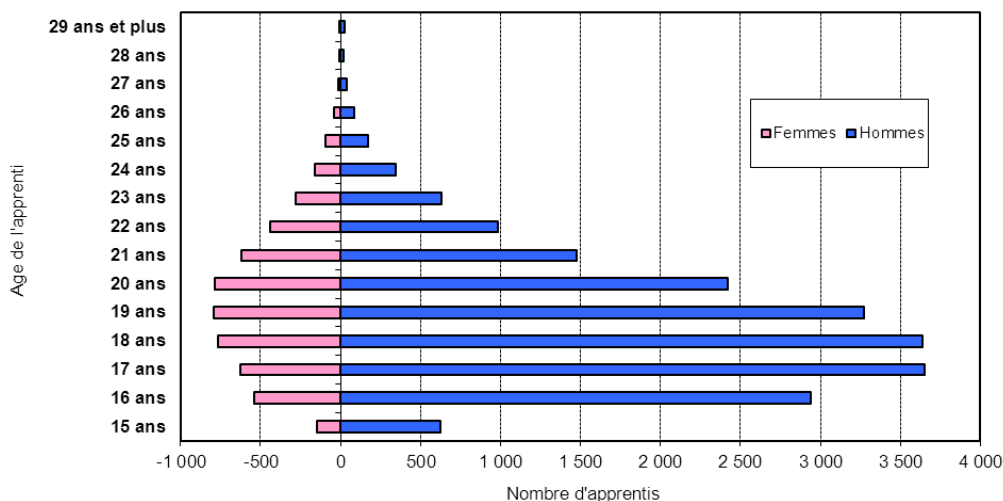
Au 31 décembre 2013, le nombre d'apprentis au sein du régime agricole s'élève à 27 288 unités, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à fin 2008. Le poids représenté par ces apprentis au sein de l'emploi salarié du régime à fin 2013 est lui aussi en légère progression par rapport à la structure à fin 2008 et atteint 4 %.

Globalement, les principales caractéristiques de l'apprentissage à fin 2013 sont identiques à fin 2008. Ainsi, au 31 décembre 2013, la population d'apprentis comporte 79 % d'hommes et 21% de femmes. Les apprentis dont l'âge se situe entre 17 et 19 ans sont toujours les plus représentés et constituent là encore presque la moitié de la population (graphique 6).

**Graphique 6**  
**PYRAMIDE DES AGES DES APPRENTIS SELON LE SEXE A FIN 2013**



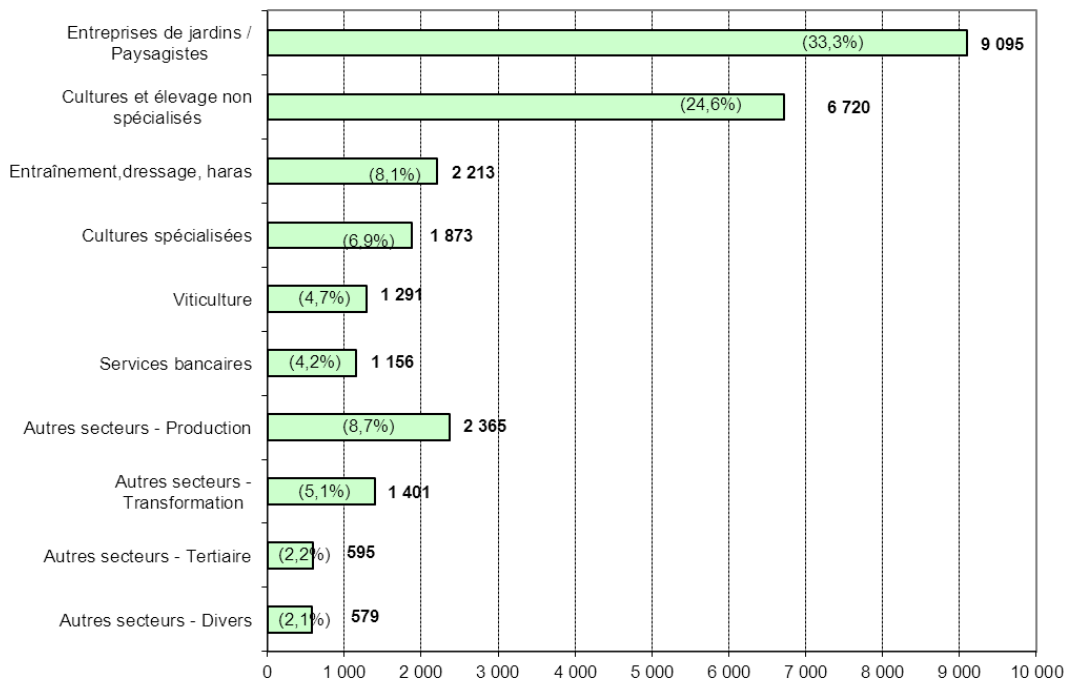
**PYRAMIDE DES AGES DES APPRENTIS SELON LE SEXE A FIN 2008**



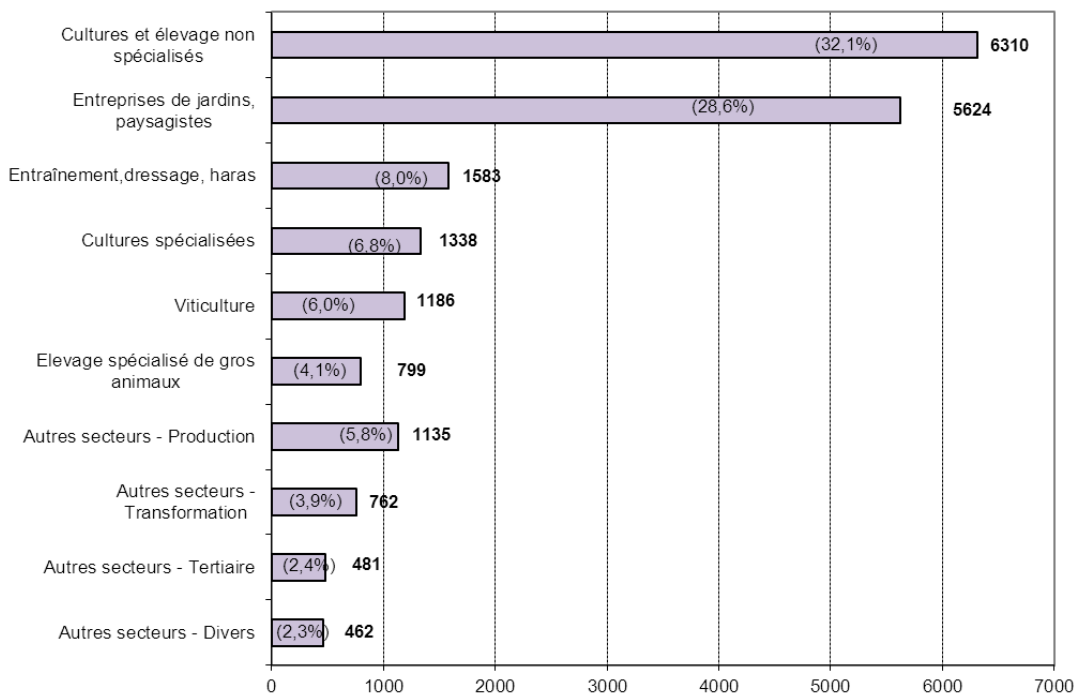
Source MSA

Les entreprises de jardins et du paysage (33,3 % des contrats) et du secteur des cultures et élevages non spécialisés (24,6 %) attirent toujours autant d'apprentis en concentrant plus de la moitié d'entre eux (graphique 7).

**Graphique 7**  
**NOMBRE D'APPRENTIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE A FIN 2013**



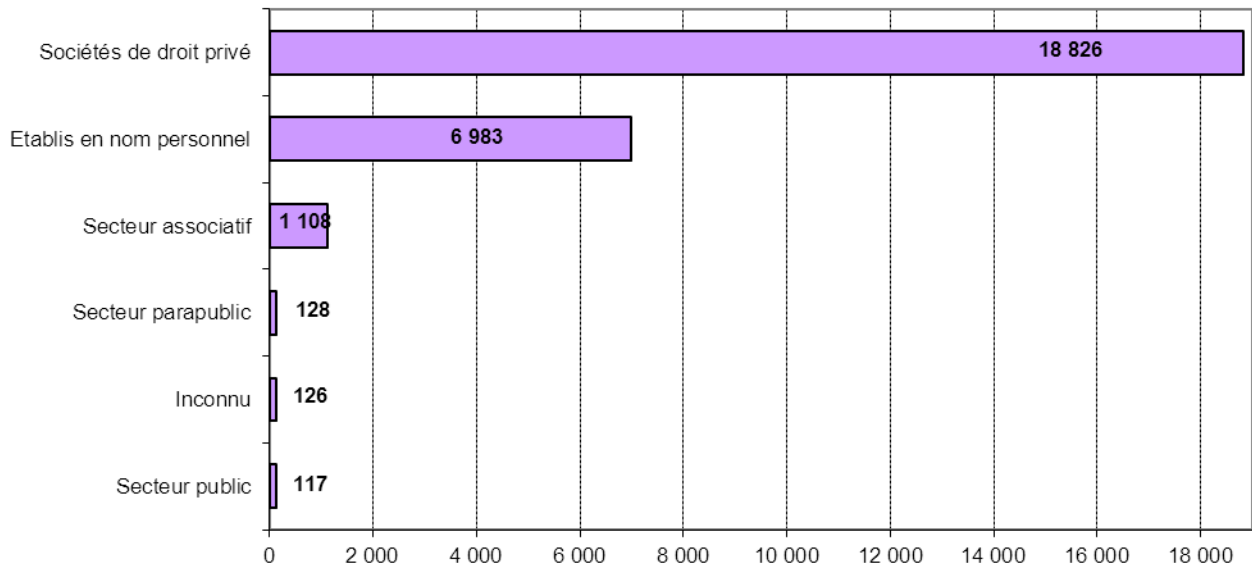
**Graphique 8**  
**NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS D'APPRENTIS, PAR SECTEURS D'ACTIVITE A FIN 2013**



Source MSA

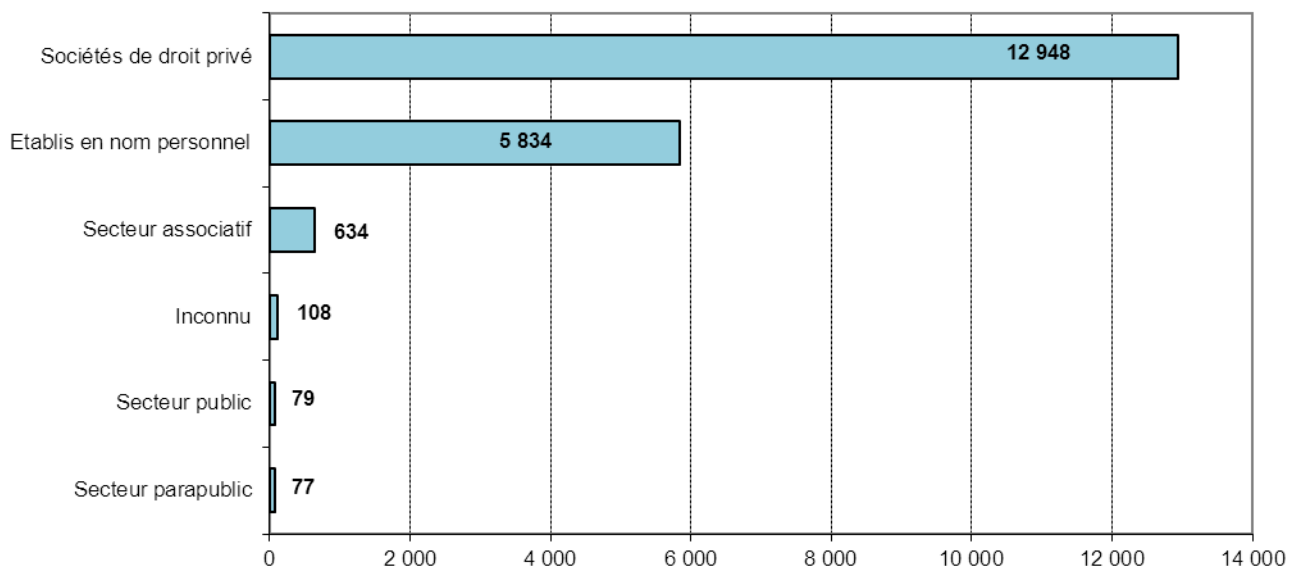
Par forme juridique, les établissements employeurs ayant le plus recours à des contrats d'apprentissage demeurent principalement des sociétés de droit privé (69,0 % des apprentis) et des établis en nom personnel (25,6 %) (graphique 9).

**Graphique 9**  
**NOMBRE D'APPRENTIS PAR GROUPES DE CATEGORIES JURIDIQUES**  
**DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR A FIN 2013**



Source MSA

**Graphique 10**  
**NOMBRE D'ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS D'APPRENTIS A FIN 2013**  
**PAR GROUPES DE CATEGORIES JURIDIQUES**



Source MSA

## 2. Devenir des apprentis au sein du régime agricole

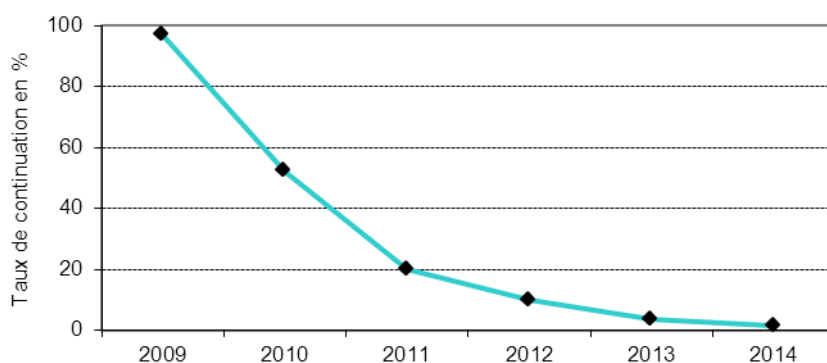
### 2.1 Taux de poursuite de l'apprentissage

Parmi les 25 654 étudiants ou élèves recensés en contrat d'apprentissage au 31 décembre 2008, certains vont quitter le régime agricole au cours des cinq années suivantes, décrocher un contrat de salarié, ou encore s'installer en tant que non-salarié agricole et d'autres vont poursuivre leur apprentissage. Nous parlerons alors dans ce dernier cas de taux de poursuite de l'apprentissage au sein du régime.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 36 mois. La durée du contrat varie selon le métier et le niveau du diplôme. En cas d'échec à l'examen, le contrat peut être prolongé d'une année chez le même employeur ou un employeur différent pour un redoublement. Il est également possible de signer plusieurs contrats d'apprentissage successifs dans la même entreprise ou une autre, afin de préparer une spécialisation, un diplôme de niveau supérieur et de suivre ainsi une vraie filière de formation. Un jeune peut donc parfaitement rester jusqu'à cinq ans (et même plus) en contrat d'apprentissage.

Durant les cinq années suivant l'année 2008, le taux de poursuite de l'apprentissage connaît ses plus fortes baisses au cours des deux premières années avant d'atténuer sa décroissance les années suivantes. Il n'est ainsi plus que de 52,1 % au 1er janvier 2010, puis de 19,9 % au 1er janvier 2011, de 9,9 % au 1er janvier 2012, de 3,5 % au 1er janvier 2013 et enfin de 1,4 % au 1er janvier 2014 (graphique 11). Un petit nombre de 363 apprentis subsiste donc encore au sein du régime agricole au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Graphique 11**  
**EVOLUTION DU TAUX DE POURSUITE DES APPRENTIS DE 2009 A 2014**



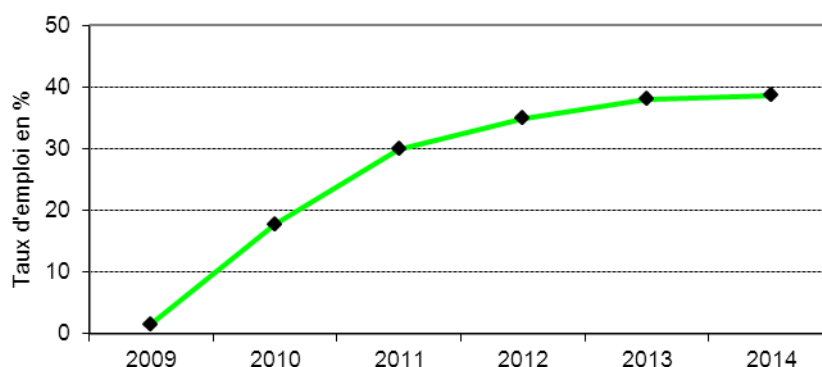
Source MSA

### 2.2 Taux d'entrée en activité

Si un certain nombre d'individus sont amenés à poursuivre leur apprentissage au cours des années postérieures à 2008, d'autres obtiennent un emploi de salarié et/ou de non salarié dans une exploitation ou une entreprise relevant du régime agricole. Nous parlerons alors ici de taux d'entrée en activité des apprentis au sein du régime agricole.

Ce taux d'entrée en activité connaît une nette progression au cours des premières années (2010 et 2011), avant de ralentir sa progression les années suivantes (graphique 9). Il est ainsi de 17,8 % au 1er janvier 2010, puis de 29,9 % au 1er janvier 2011, de 34,9 % au 1er janvier 2012, de 38,0 % au 1er janvier 2013 et enfin de 38,7 % au 1er janvier 2014. A cette dernière date, soit cinq ans après, parmi la population des apprentis recensés au départ à fin 2008, ils sont environ 9 900 à exercer une activité au sein du régime agricole. Cette activité est exercée soit en tant que salarié agricole, soit en tant que non salarié agricole (chef d'exploitation ou chef d'entreprise), ou soit avec les deux statuts simultanément.

**Graphique 12**  
**EVOLUTION DU TAUX D'ENTREE EN ACTIVITE DES APPRENTIS DE 2009 A 2014**



Source MSA

Au 1er janvier 2014, soit cinq ans après, près de 39% des apprentis de 2008 sont donc en activité au sein du régime agricole. Observons maintenant ce même taux d'entrée en activité décliné en fonction des principaux secteurs d'activité à l'apprentissage (tableau 2).

**Tableau 2**  
**TAUX D'ENTREE EN ACTIVITE EN 2014 DES APPRENTIS DE 2008**  
**PAR SECTEUR D'ACTIVITE DE L'APPRENTISSAGE**

Secteur d'activité de l'apprentissage	Nb apprentis en 2008	Poids	Taux d'activité en 2014
Entreprises de jardins, paysagistes	8 943	34,9%	38,0%
Cultures et élevage non spécialisés	5 726	22,3%	52,5%
Entraînement, dressage, haras	2 226	8,7%	22,6%
Cultures spécialisées	2 070	8,1%	31,0%
Crédit agricole	1 257	4,9%	30,0%
Viticulture	1 023	4,0%	54,5%
Elevage spécialisé de gros animaux	668	2,6%	38,5%
Entreprises de travaux agricoles	578	2,3%	47,9%
Autres secteurs	3 163	12,3%	28,5%
<b>TOTAL</b>	<b>25 654</b>	<b>100,0%</b>	<b>38,7%</b>

Source MSA

Les deux secteurs d'activité qui concentraient à eux seuls plus de la moitié des apprentis en 2008, diffèrent par leur taux d'activité 5 ans après. Ainsi, le taux d'activité à début 2014 est plus important au sein du secteur « cultures et élevage non spécialisés » (52,5%) qu'au sein du secteur « entreprises de jardins et paysagistes » (38%). Parmi les secteurs d'activités restant, les secteurs débouchant sur les taux d'activité les plus conséquents sont la viticulture (54,5%) et les entreprises de travaux agricoles (47,9%). Enfin, le secteur d'activité débouchant sur le taux d'activité le moins conséquent est le secteur « entraînement, dressage, haras » (22,6%).

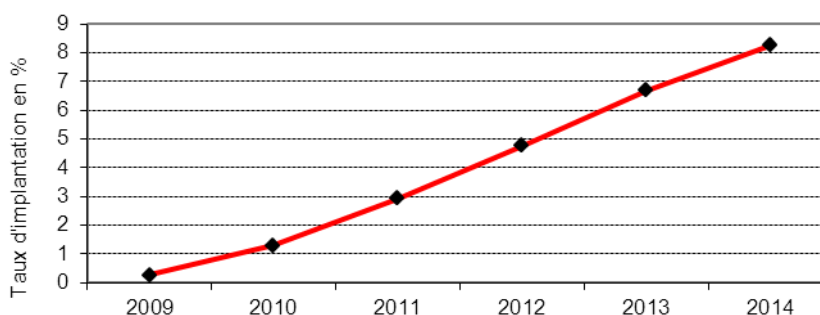
**Télécharger les données au format Excel :** 

### 2.3 L'installation en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise

Parmi les individus exerçant une activité agricole, certains deviennent chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Le taux d'installation en tant que non salarié agricole, bien qu'assez faible, progresse de manière quasi linéaire de 2009 à 2014. Cette linéarité de l'évolution du taux d'installation permet d'envisager un prolongement de la tendance au-delà de 2014. Le taux d'installation est ainsi de 1,3 % au 1er janvier 2010, puis de 2,9 % au 1er janvier 2011, de 4,8 % au 1er janvier 2012, de 6,7 % au 1er janvier 2013 et enfin de 8,2 % au 1er janvier 2014 (graphique 13). Cinq ans après, environ 2 100 ex-apprentis sont devenus chefs d'exploitation ou d'entreprise. Les personnes ayant à la fois un statut non salarié agricole et salarié agricole ont été incluses dans les calculs. Elles représentaient 0,4 % en 2010, 0,6 % en 2011, 0,8 % en 2012, 1 % en 2013 et 1,1 % en 2014 des apprentis devenus chefs chaque année.

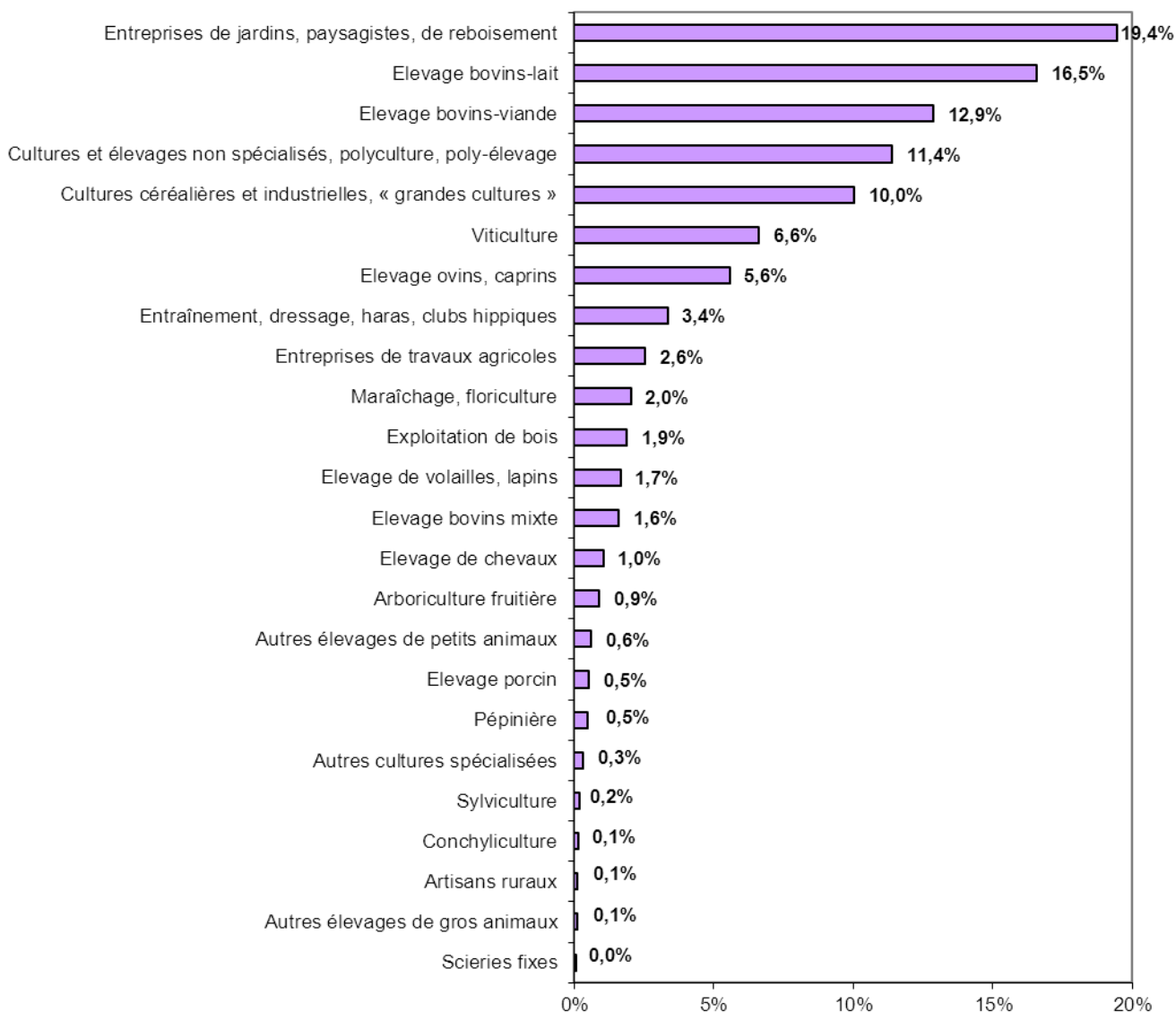
**Graphique 13**  
**EVOLUTION DU TAUX D'INSTALLATION AU 1er JANVIER EN TANT**  
**QUE CHEF D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE DE 2009 A 2014**



Source MSA

Au 1er janvier 2014, la répartition de ces nouveaux non-salariés agricoles selon la catégorie de risque Atexa s'effectue de la manière suivante : 19,4 % au sein des entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement, 16,5 % au sein de l'élevage bovin-lait, 12,9 % au sein de l'élevage bovin-viande, 11,4 % au sein des cultures et élevages non spécialisés et 10,0 % au sein des cultures céréalières et industrielles (graphique 14).

**Graphique 14**  
**REPARTITION DES EMPLOIS NON SALARIES (APPRENTIS EN 2008)**  
**SELON LA CATEGORIE DE RISQUE ATEXA EN 2014**



Source MSA

Ces nouveaux chefs sont par ailleurs 58 % à s'établir sous forme sociétaire (contre 42 % en nom personnel).

Les apprentis devenus chefs d'exploitation (hors paysagistes, artisans et autres entrepreneurs) s'installent plutôt sur de grandes superficies. Ainsi la superficie moyenne de ces chefs est de 45 hectares en 2014, soit 11 hectares de plus que la superficie moyenne de l'ensemble des nouveaux installés en 2014 (34 hectares). A l'échelle du code Atexa, la superficie utilisée par ces chefs est en moyenne également plus importante, excepté dans les catégories viticulture et élevage bovins-lait (tableau 3).

**Tableau 3  
COMPARATIF DE LA SUPERFICIE MOYENNE (EN HA) PAR CHEF D'EXPLOITATION  
SELON LES PRINCIPALES CATEGORIES DE RISQUE ATEXA EN 2014**

Principaux codes ATEXA	Apprentis en 2008 ... chefs d'exploitation en 2014	Ensemble des installés en 2014
Elevage bovins-lait	43,3	44,1
Elevage bovins-viande	58,1	48,7
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	60,4	52,4
Cultures céréalières et industrielles, « grandes cultures »	59,9	53,6
Viticulture	11,4	12,0
Elevage ovins, caprins	41,9	34,6

Source MSA

De la même manière, la répartition par tranche de l'assiette brute en 2014 illustre le fait que la majorité de ces chefs d'exploitations (60,3 %) ont une assiette brute de cotisation annuelle peu élevée, inférieure à 600 Smic (tableau 3).

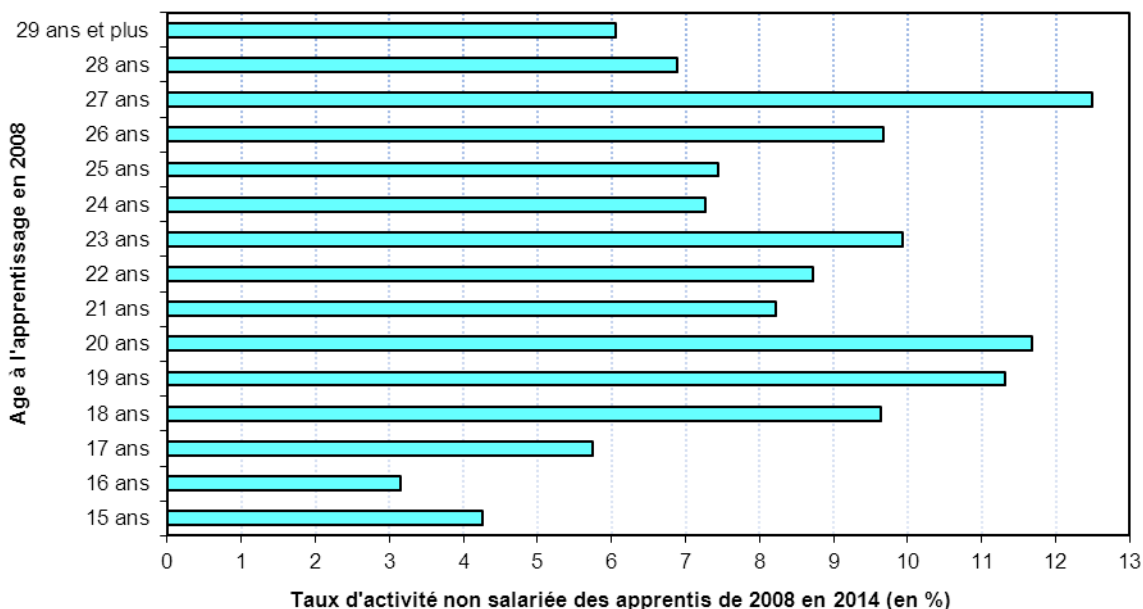
**Tableau 4  
REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION (APPRENTIS EN 2008)  
PAR TRANCHE D'ASSIETTE BRUTE EN 2014**

Tranche d'assiette brute calculée en fonction du SMIC horaire brut	Effectif	Structure en %
inférieure ou égale à 600 SMIC	1 276	60,3%
de 600,1 à 800 SMIC	113	5,3%
de 800,1 à 1820 SMIC	513	24,3%
supérieure à 1820 SMIC	213	10,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 115</b>	<b>100,0%</b>

Source MSA

Au 1er janvier 2014, le calcul du taux d'activité non salariée selon l'âge à l'apprentissage en 2008 (graphique 15) nous renseigne sur deux points. La génération d'apprentis dont l'âge se situe entre 15 et 17 ans possède les plus faibles taux d'activité non salariée (entre 3 % et 6 %). A l'inverse, la génération 18-20 ans génère les plus forts taux d'activité non salariée (10 % à 12 %), même si ces taux restent relativement faibles.

**Graphique 15**  
**TAUX D'ACTIVITE NON SALARIEE DEBUT 2014 DES APPRENTIS DE 2008**  
**EN FONCTION DE LEUR AGE A L'APPRENTISSAGE**



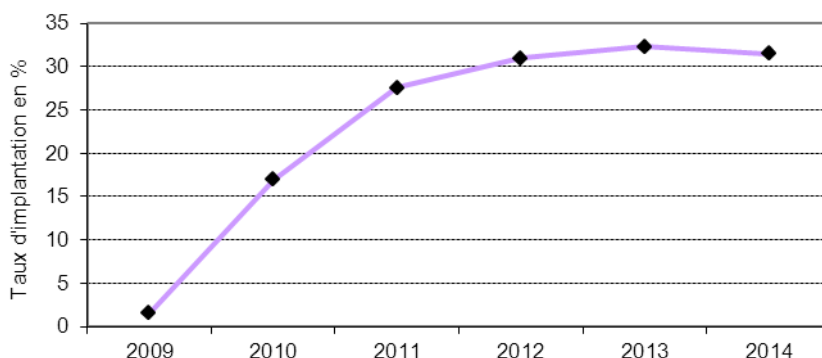
Source MSA

## 2.4 L'embauche en tant que salarié agricole

Les apprentis choisissant de poursuivre leur activité au sein d'un établissement relevant du régime agricole le font également, pour une bonne part d'entre eux, en tant que salarié agricole.

Le taux d'embauche en tant que salarié agricole apparaît dès les premières années comme étant plus élevé que le taux d'installation en non salarié. Il est déjà de 16,9 % début 2010, puis de 27,6 % début 2011, de 30,9% début 2012, de 32,3% début 2013 et enfin de 31,5% début 2014 (graphique 16). Début 2014, ils sont ainsi 8 100 apprentis à exercer une activité en tant que salarié agricole. Les individus à la fois salariés et non salariés sont inclus dans les résultats.

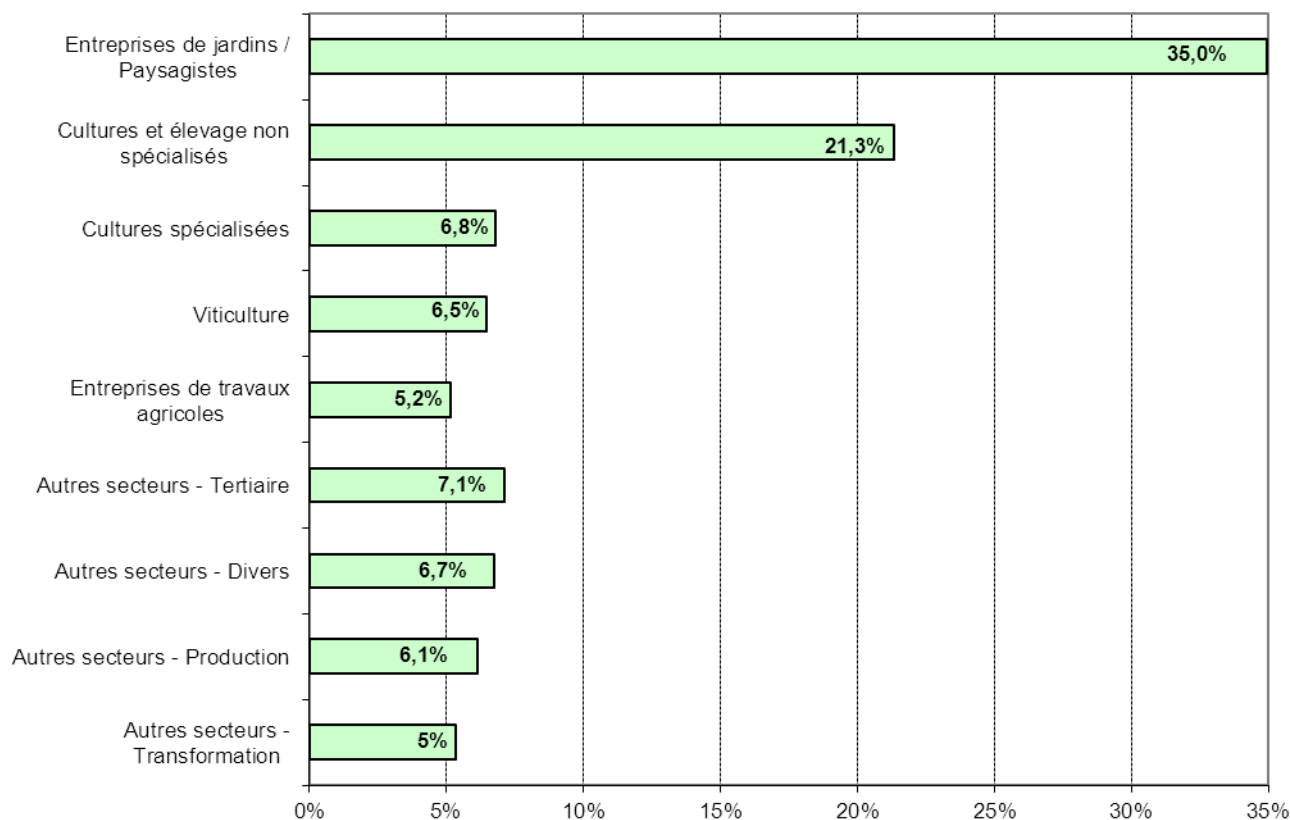
**Graphique 16**  
**EVOLUTION DU TAUX D'ACCES A L'EMPLOI DE SALARIE AGRICOLE**  
**DE 2009 A 2014**



Source MSA

Les emplois salariés décrochés par les apprentis au 1<sup>er</sup> janvier 2014 se répartissent principalement (plus d'un sur deux) au sein des secteurs d'activité des entreprises de jardins et du paysage (35,0 % des contrats) et des cultures et élevages non spécialisés (21,3%) (graphique 17). Ces deux secteurs concentraient déjà 55 % des apprentis à fin 2008.

**Graphique 17**  
**REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES DES APPRENTIS DE 2008**  
**SELON LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE EN 2014**



Source MSA

De plus, ces emplois salariés sont dans 70 % des cas des contrats à durée indéterminée et dans 97 % des cas des postes d'ouvriers ou d'employés, contre seulement 3 % de cadres.

La répartition des emplois salariés par niveaux de salaire (tableau 4) fait apparaître une importante concentration des salaires (73 % des emplois salariés) sur la tranche de revenu comprise entre 1 et 1.3 Smic horaire (tableau 4).

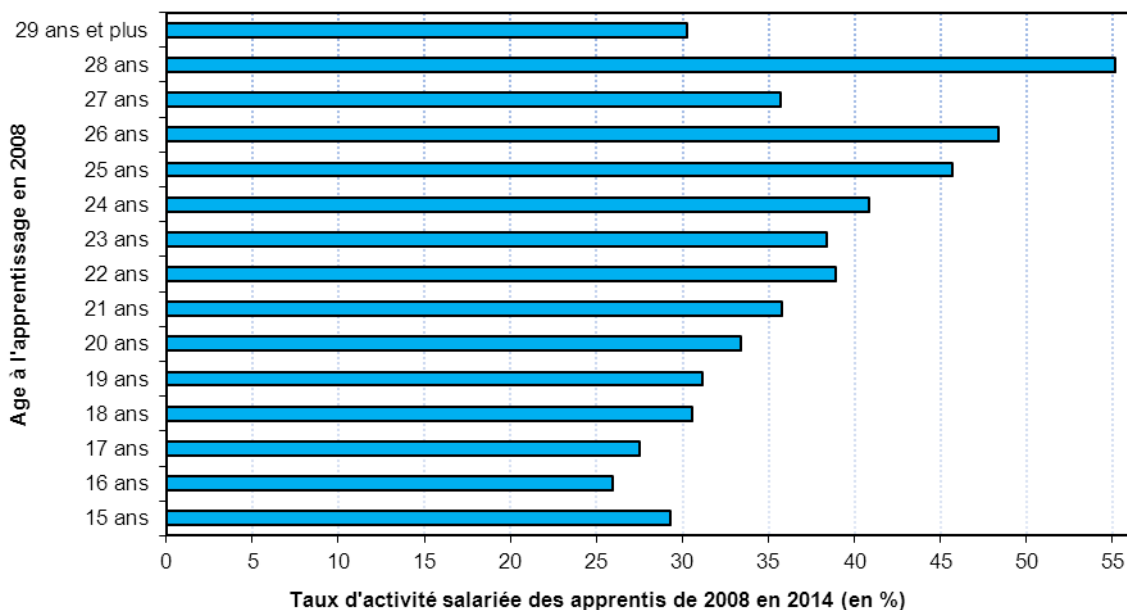
**Tableau 5**  
**REPARTITION DES EMPLOIS SALARIES DES APPRENTIS DE 2008**  
**PAR NIVEAU DE SALAIRE EN 2014**

Niveau de salaire	Effectifs	Structure en %
inférieur ou égal à 1 SMIC	262	3,24
de 1,01 à 1,1 SMIC	2 993	37,04
de 1,11 à 1,2 SMIC	1 874	23,19
de 1,21 à 1,3 SMIC	1 051	13,01
de 1,31 à 1,4 SMIC	549	6,79
de 1,41 à 1,5 SMIC	287	3,55
de 1,51 à 1,6 SMIC	214	2,65
de 1,61 à 1,7 SMIC	176	2,18
de 1,71 à 1,8 SMIC	129	1,6
supérieur à 1,8 SMIC	546	6,76
<b>TOTAL</b>	<b>8 081</b>	<b>100</b>

Source MSA

Au 1er janvier 2014, le calcul du taux d'activité salariée selon l'âge à l'apprentissage en 2008 (graphique 18) illustre très clairement le fait que ce taux d'activité augmente linéairement avec l'âge de l'apprenti.

**Graphique 18**  
**TAUX D'ACTIVITE SALARIEE DEBUT 2014 DES APPRENTIS DE 2008**  
**EN FONCTION DE LEUR AGE A L'APPRENTISSAGE**



Source MSA

# Annexes

Tableaux de trajectoires par année et par catégorie des apprentis de fin 2008 à 2014

Situation en 2008 (au 31 décembre)	Situation en 2009 (au 1er janvier)					TOTAL
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	
Apprenti	24 840	339	9	55	411	<b>25 654</b>
Salarié	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Non Salarié	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Sal. & Non Sal.	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Hors Régime	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 840</b>	<b>339</b>	<b>9</b>	<b>55</b>	<b>411</b>	<b>25 654</b>

Source MSA

Situation en 2009 (au 1er janvier)	Situation en 2010 (au 1er janvier)					TOTAL
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	
Apprenti	13 272	3 926	169	88	7 385	<b>24 840</b>
Salarié	45	227	s	s	60	<b>332</b>
Non Salarié	0	0	8	s	0	<b>8</b>
Sal. & Non Sal.	s	s	32	20	s	<b>52</b>
Hors Régime	53	75	6	0	277	<b>411</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 370</b>	<b>4 228</b>	<b>215</b>	<b>108</b>	<b>7 722</b>	<b>25 643</b>

Source MSA

Situation en 2010 (au 1er janvier)	Situation en 2011 (au 1er janvier)					TOTAL
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	
Apprenti	4 891	3 113	139	52	5 176	<b>13 371</b>
Salarié	105	3 073	48	46	957	<b>4 229</b>
Non Salarié	0	s	206	7	s	<b>213</b>
Sal. & Non Sal.	0	s	65	46	s	<b>111</b>
Hors Régime	121	727	130	10	6 735	<b>7 723</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 117</b>	<b>6 913</b>	<b>588</b>	<b>161</b>	<b>12 868</b>	<b>25 647</b>

Source MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Situation en 2011 (au 1er janvier)	Situation en 2012 (au 1er janvier)					
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	TOTAL
Apprenti	2 254	1 587	52	28	1 196	<b>5 117</b>
Salarié	178	5 065	133	80	1 460	<b>6 916</b>
Non Salarié	0	8	546	17	17	<b>588</b>
Sal. & Non Sal.	0	s	76	75	s	<b>151</b>
Hors Régime	113	1 063	203	10	11 483	<b>12 872</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 545</b>	<b>7 723</b>	<b>1 010</b>	<b>210</b>	<b>14 156</b>	<b>25 644</b>

Source MSA

Situation en 2012 (au 1er janvier)	Situation en 2013 (au 1er janvier)					
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	TOTAL
Apprenti	769	959	44	17	756	<b>2 545</b>
Salarié	49	6 182	128	98	1 271	<b>7 728</b>
Non Salarié	0	s	963	18	26	<b>1 007</b>
Sal. & Non Sal.	0	9	93	107	s	<b>209</b>
Hors Régime	69	888	239	10	12 955	<b>14 161</b>
<b>TOTAL</b>	<b>887</b>	<b>8 038</b>	<b>1 467</b>	<b>250</b>	<b>15 008</b>	<b>25 650</b>

Source MSA

Situation en 2013 (au 1er janvier)	Situation en 2014 (au 1er janvier)					
	Apprenti	Salarié	Non Salarié	Sal. et Non Sal.	Hors Régime	TOTAL
Apprenti	315	288	11	7	266	<b>887</b>
Salarié	17	6 653	129	99	1 143	<b>8 041</b>
Non Salarié	0	11	1 377	19	60	<b>1 467</b>
Sal. & Non Sal.	0	8	96	141	s	<b>245</b>
Hors Régime	31	844	225	11	13 898	<b>15 009</b>
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>	<b>7 804</b>	<b>1 838</b>	<b>277</b>	<b>15 367</b>	<b>25 649</b>

Source MSA

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Télécharger les données au format Excel :



# Définitions et sigles cités

**Le Contrat d'Apprentissage** : Il permet aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du 2<sup>e</sup> degré ou de l'enseignement supérieur ou un titre d'ingénieur ou un titre certifié.

**Jeunes concernés** : les jeunes de 16 à moins de 26 ans quel que soit leur niveau de qualification ou de formation (15 ans éventuellement sous certaines conditions, il n'y a pas de limite d'âge pour les jeunes travailleurs handicapés).

**Employeurs concernés** : toute entreprise, à condition qu'elle soit déclarée à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

**Nature et durée du contrat** : contrat de travail à durée déterminée de 12 à 36 mois assorti d'une période d'essai de 2 mois. La durée du contrat varie selon le métier et le niveau du diplôme. En cas d'échec à l'examen le contrat peut être prolongé d'une année chez le même employeur ou un employeur différent pour un redoublement. Il est possible de signer plusieurs contrats d'apprentissage successifs dans la même entreprise ou une autre, afin de préparer une spécialisation, un diplôme de niveau supérieur et de suivre ainsi une vraie filière de formation.

**La formation** : elle doit avoir lieu obligatoirement dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis). Elle est de 400 heures minimum par an pour un CAP et de 750 heures minimum pour préparer un BAC PRO ou un BTS reconnu par l'Education Nationale ou le Registre National des Certifications professionnelles.

**Différentes alternances sont possibles** : 15 jours en formation / 15 jours en entreprise, 1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise, le matin en formation / l'après-midi en entreprise. Le calendrier des cours et de l'alternance dépend de la formation préparée. Cette formation en CFA est sanctionnée par un diplôme reconnu par l'Education Nationale et ce diplôme est exactement le même que celui délivré en formation initiale (100 % du temps passé à l'école). La formation en interne dans l'entreprise se déroule sous la responsabilité du Maître d'Apprentissage qui est un salarié de l'entreprise chargé d'encadrer le jeune et de s'assurer du bon déroulement de la formation. L'apprentissage est la voie de l'excellence : il s'agit pour les jeunes d'être performants en entreprise et performants en formation.

**La rémunération** : Elle correspond à un pourcentage du Smic qui varie selon l'âge du jeune et l'année d'exécution du contrat.

## Sigles cités :

Atexa : Assurance accidents du travail des exploitants agricoles

BTS : Brevet de technicien supérieur

CFA : Centre de formation des apprentis

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

Smic : salaire minimum interprofessionnel de croissance

**MSA Caisse Centrale**

**Direction des Etudes, des Répertoires et des  
Statistiques**

---

Les Mercuriales

---

40, rue Jean Jaurès

---

Tél. : 01 41 63 77 77

---

93547 Bagnolet Cedex

---

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



L'essentiel & plus encore